

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B537-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B537

OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à BUCKI Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

**Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2013.

Dans ce dossier, est présentée une demande ayant reçu un avis favorable de la commission du développement économique du 28 octobre 2013 pour un montant total de 5.000 euros.

Exposé des motifs

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

1. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE,

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

La demande de subvention est répertoriée dans le tableau ci-dessous :

Demande de subvention au titre du fonctionnement général

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
1094	ALUMNI BUSINESS ANGELS	ICE	0 €	100.670 €	20.000 €	5.000 €	4,97 %	non
TOTAL						5.000€		

Sigles :

ICE	Innovation et Création d'Entreprise
PC	Pôle de Compétitivité
ZA	Zone d'Activité
ANIM°	Animation, communication, événements à caractère économique

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 28 octobre 2013,

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association ALUMNI BUSINESS ANGELS ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/90/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

(Délibération n° 2010-A099)

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procèdera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère évènementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

Fiche association et budget prévisionnel

DOSSIER N° 2013-1094	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N ° 112556	28 octobre 2013	05 décembre 2013	
ALUMNI BUSINESS ANGELS			
PRESIDENT	Monsieur Michel VACHER		
SIEGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2006, l'association a pour objet d'investir dans de jeunes sociétés innovantes à forte capacité de croissance qui contribuent au développement économique régional et de les accompagner dans leur stratégie de développement. Au nombre de 50, les Business Angels sont des cadres supérieurs, des chefs d'entreprise, professions libérales, retraités, souvent issus de grandes écoles, qui représentent la plupart des secteurs d'activité et ont une bonne connaissance des principales fonctions de l'entreprise. Les entreprises financées appartiennent prioritairement aux secteurs de l'Industrie, des Hautes Technologies et des TIC, de la Biotechnologie, de la Distribution, de l'Agro-alimentaire et des Services.		
OBJET DE LA DEMANDE	Sur 2013, l'association souhaite poursuivre ses missions et créer un fonds d'investissement en amorçage sur le territoire de la CPA. Elle projette également de procéder à une embauche, afin de décharger son Président d'une partie de la gestion/animation de la structure. Pour information, sur 100 à 120 dossiers reçus et 25 à 30 dossiers examinés par an, les investisseurs financent chaque année 5 à 6 starts up à hauteur de 100.000 €.		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 20.000 € CG13 = 20.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	100.670 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	20.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	5.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	4,97 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	15.000 € au 31/12/2012	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	0 %
OBSERVATIONS			
MOYENS HUMAINS	1 salarié		
LOCAUX	20 m ² : loyer de 4.200 €/an charges de 700 €/an		

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

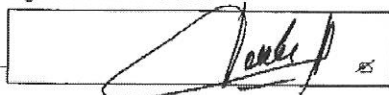
DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	2000	Prestations	10000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes <i>Partenariats</i>	15000
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	20000
61 - Services extérieurs		Département (s)	20000
Sous-traitance générale	12420	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	4200	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation	1000	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2013	20000
Assurances	600	Détail par service	
Documentation	500		
Divers			
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20000		
Publicité, publications	2000		
Déplacements, missions et réceptions	24000		
Frais postaux et de télécommunication	1150	Fonds Européens	
Services bancaires	200	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Divers <i>Cotisation</i>	2000	Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	500		
Autres impôts et taxes	1500		
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	18000	Cotisations	14620
Charges sociales	8100	Autres (à détailler) <i>Partenariat mécènes</i>	1200
Autres charges de personnel		<i>Souhaiter amical</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	1000	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1200	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DEPENSES :	100620	TOTAL RECETTES :	100620

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix en Provence* le *29/11/2012*

Signature du Président



ALUMNI BUSINESS ANGELS

Cachet de l'Association

Association Loi 1901

CEEI - Domaine du Petit Arbois - BP 2002

Avenue Louis PHILIBERT

13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4

www.alumni-ba.com

8

OBJET : Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013